



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné **Éric Paiement**, secrétaire-trésorier de la **Municipalité de Chute-Saint-Philippe**, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 13 décembre 2022.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Propriété visée par la demande :

**75, chemin du Marquis
Matricule 0169 86 0151**

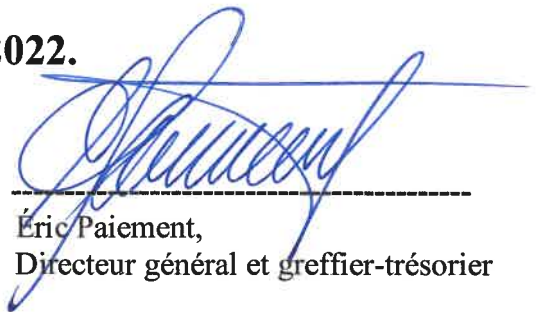
Nature et effet de la demande :

La dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un abri d'auto annexé sur la face avant du garage existant de 71.37 mètres carrés, pour atteindre une superficie totale de 116.02 mètres carrés, soit supérieure à celle du bâtiment principal qui est de 89.85 mètres carrés et être situé environ 4.50 mètres de la marge avant au lieu de 10 mètres.

Donc, permettre de déroger à l'article 8.3.1 l) du règlement de zonage no 139 en excédent de la superficie du bâtiment principal soit, plus grand de 26.17 mètres carrés, et autoriser que ce même bâtiment accessoire déroge à l'article 8.3.1 b) du règlement no. 139 relatif à la marge imposée au bâtiment principal qui se situera à environ 4.50 mètres au lieu de 10 mètres, soit permettre un empiètement de 5.50 mètres.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, en consultant le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 21 novembre 2022.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier